



FRAKTION

Monsieur Laurent MOSAR

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 8 juin 2011

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser quelques questions relatives à la cybercriminalité à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias, à Monsieur le Ministre de la Défense et à Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur.

L'inter-connectivité qui est aujourd'hui indispensable au fonctionnement de notre Etat et de son économie, le rend en même temps plus vulnérable à toutes formes d'attaques propagées via Internet.

L'Etat, l'économie et aussi nos données privées sont les cibles de prédilection de cette nouvelle forme de criminalité. Internet est par nature vulnérable étant donné qu'il a été conçu comme une simple activité d'échange d'informations, comme une mosaïque décentralisée de systèmes qui assure un anonymat relatif.

Le développement des systèmes de communications, de l'informatique et des systèmes de stockage des structures de la société en évolution pose une série de défis d'ordre politique, culturel, économique et affecte la sécurité nationale.

Malgré les avantages incontestables de l'inter-connectivité internationale, la dépendance croissante à la technologie de l'information qui en résulte, rend l'Etat et la société beaucoup plus vulnérables à divers types d'attaques : intrusions informatiques, programmes de brouillage de logiciels ou cyberterrorisme.

Or, en Europe, beaucoup des pays, y compris le Luxembourg, se sont dotés d'une importante infrastructure informatique et pourraient subir des attaques coordonnées contre les sites des parlements, contre divers services ministériels et commerciaux (e-government, e-commerce), contre les partis politiques, contre les organes de la presse, contre les banques, contre les fournisseurs d'énergie ou encore contre des entreprises de communication.

C'est pour cette raison que la lutte contre la cybercriminalité est devenue sans aucun doute une nouvelle priorité de la stratégie sécuritaire de l'OTAN¹.

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:

08 JUIN 2011

1502

¹ Voir, Lord JOPUNG, Information et sécurité nationale, Projet de rapport général présenté à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, session de printemps 2011.

C'est dans ce contexte que j'aimerais savoir de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias, de Monsieur le Ministre de la Défense et de Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur:

- Est-ce que le Luxembourg est aujourd'hui doté de moyens suffisants pour lutter contre la cybercriminalité, en particulier, celle qui vise les points névralgiques de notre pays comme par exemple l'approvisionnement en énergie ou encore le secteur financier mais aussi les données personnelles des habitants?
- Comment le Gouvernement entend-t-il protéger les nouveaux services administratifs qu'il offre via Internet contre d'éventuelles attaques ?
- Est-ce que, dans le cadre des tests de résistance des centrales nucléaires européennes, il est également prévu de vérifier la résistance des centrales nucléaires aux cyber-attaques ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Nancy Kemp-Arendt
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 8 juillet 2011

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Adisa Karahasanovic
☎ 247 - 82952

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:

11 JUL. 2011

Réf.: 2010 - 2011 / 1502 - 02

Objet: Réponse commune à la question parlementaire n° 1502 du 8 juin 2011
de Madame la Députée Nancy Kemp-Arendt.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias, de Monsieur le Ministre de la Défense et de Monsieur le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur à la question parlementaire sous objet, concernant la cybercriminalité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Ministre aux Relations
avec le Parlement

Pascal Thill
Inspecteur



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre des Communications et des Médias

Luxembourg, le 6 juillet 2011

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 08 JUIL. 2011	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Madame la Ministre
aux Relations avec le Parlement

Service Central de Législation
43 bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Objet : Question parlementaire no : 1502 de Madame la Députée Nancy Kemp-Arendt

Madame la Ministre,

Je vous prie de trouver ci-après la réponse commune de Monsieur Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense ; Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et de M. François Biltgen, Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire sous rubrique.

Le Ministre des
Communications et des Médias

François Biltgen

Réponse commune des Ministres des Communications et des Médias, de la Défense et de l'Economie et du Commerce extérieur à la question parlementaire n°1502 de l'honorable députée Nancy Kemp-Arendt concernant la cybercriminalité

Les infrastructures et réseaux de communications électroniques sont aujourd'hui le moteur principal de la croissance économique, tant nationale qu'internationale.

Ce rôle vital et essentiel que les technologies de communications électroniques jouent non seulement au niveau économique mais également au niveau sociétal crée, hélas, comme l'a souligné l'honorable députée dans sa question, une certaine dépendance des citoyens, des entreprises et des autorités publiques de ces infrastructures. Cette dépendance est synonyme de vulnérabilité et expose les utilisateurs, privés comme publics et professionnels, à des risques non négligeables, comme des attaques malveillantes ou des défaillances accidentelles.

Garantir le bon fonctionnement des infrastructures et assurer une protection adéquate contre des attaques de tout genre doit dès lors être une priorité pour le gouvernement.

Ce constat n'étant pas nouveau, le gouvernement a mis en place, il y a quelques années déjà, des mécanismes de prévention et d'action qui ont fait leurs preuves (Cases; Cird; section spécialisée au sein de la Police pour combattre le cyber crime)

Il s'agit aujourd'hui de renforcer les mécanismes de protection existants et de les compléter à la lumière des expériences acquises.

Toutefois, il faut être conscient qu'une protection efficace contre les cyber attaques présuppose que les initiatives nationales soient relayées par des mécanismes de prévention et d'action communautaires voire internationaux. La coopération européenne et internationale est la clef du succès des opérations de lutte anti-cyber attaques.

À ce sujet, il convient de signaler :

- qu'une déclaration d'intention sur la coopération dans le domaine de la cyber sécurité entre les trois pays du Benelux a été signée récemment qui a pour objet d'optimiser la coopération entre les acteurs de ces pays
- que la Commission européenne a lancé un certain nombre de propositions qui portent notamment sur la modernisation de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information, (ENISA), la protection des infrastructures critiques ainsi que l'adaptation des dispositions pénales complémentaires en matière de cybercriminalité ;

- que les experts du groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire (ENSREG) ont récemment abouti à une déclaration de compromis sur l'étendue et les modalités des tests de résistance. Cette proposition retient la mise en place de tests de résistance complets, y compris la prévention et l'impact des attaques informatiques.

- qu'en novembre 2010, lors du Sommet de Lisbonne, l'OTAN a adopté le nouveau concept stratégique qui met l'accent sur le développement de la capacité de l'Alliance de prévenir et de détecter les cyber attaques. En application de ces instructions, l'OTAN vient d'adopter une version révisée de sa politique de cyber défense. Cette politique propose une approche coordonnée de la cyber défense dans l'ensemble de l'Alliance. Une attention particulière devra être accordée à la prévention des cyber menaces, notamment par la protection des systèmes d'information et de communication.

- que les ministères et administrations concernés préparent actuellement, sous la coordination du ministre des Communications et des Médias, une stratégie de lutte contre les cyber attaques qui devrait permettre une réaction encore plus efficace contre ces attaques dont la complexité et la fréquence augmentent. Je soumettrai mi-juillet des propositions au Conseil de Gouvernement et informerai de suite la Chambre des Députés des décisions prises.
